



Municipalité de Baie-des-Sables

Bulletin municipal

Mot du maire

Sommaire

Séance du conseil mars 2014, École Assomption	2
Jeunesse Maritime, Chœur Vocalia	3
Cercle de Fermières, AGA comité des loisirs, Taxes municipales	4
Camp de jour, Comité des loisirs	5
Eaux pluviales, Avis public	6
Avis public	7
Calendrier des activités avril 2014	8

Chères citoyennes et chers citoyens,
Par une récente résolution, la Municipalité de Baie-des-Sables a accepté de participer au projet de *Parc éolien communautaire bas-laurentien*.
Conjointement avec la MRC de La Matanie et sept (7) autres MRC du Bas-Saint-Laurent : Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Les Basques, Rimouski-Neigette, la Mitis, la Matapédia et la nation Malécite-de-Viger dans le cadre de l'appel d'offres pour l'achat de 450 MW d'énergies éoliennes issues de projets communautaires. Hydro-Québec sélectionnera les projets à réaliser au Bas-Saint-Laurent entre 225 MW et 450 MW :

- 5 000 \$ par MW installé en redevance garantie;
- 55 % à la MRC d'accueil;
- 45 % à la région et ce 45 % pourront être affectés au fonds régional d'environ 17 000 \$ par année pour notre municipalité, projet 2015 pour 25 ans.

Je profite de l'occasion de la part du conseil de dire merci :

- À monsieur René Ratté pour l'entretien de la patinoire municipale durant la saison hivernale. Son expérience et son travail accompli rayonnent au-delà des limites de notre municipalité;
- À madame Chantal Ouellet pour l'entretien et la surveillance du centre communautaire durant la saison hivernale, ainsi qu'à sa famille. Une mention spéciale pour les activités de la semaine de relâche.

Un beau printemps à tous!

Denis Santerre, maire

Municipalité de Baie-des-Sables

20, rue du Couvent

C.P. 39

Baie-des-Sables (Québec)

G0J 1G0

Tél. : 418 772-6218

Télééc. : 418 772-6455

Messagerie :

baledessables@lamatanie.ca

Site Internet :

www.municipalite.baiedessables.ca

Heures d'ouverture

8 h 30 à 12 h

13 h à 16 h 30

En avril...

- ◆ Le 6 avril, dîner *cipaille* au centre communautaire (Comité des loisirs);
- ◆ Le 18 avril, Vendredi Saint, bureau municipal fermé;
- ◆ Le 20 avril, Pâques;
- ◆ Le 21 avril, Lundi de Pâques, bureau municipal fermé;
- ◆ Le 22 avril, Journée mondiale de la Terre;
- ◆ Le 27 avril, dîner au centre communautaire (Cercle de Fermières).



Lors de la séance ordinaire du 3 mars 2014, votre conseil a résolu:

De transmettre à la MRC de La Matanie les dossiers en vue de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes;

De reconduire le mandat de la firme Raymond Chabot Grant Thorton comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2014;

De mandater *Bouffard Sanitaire inc.* pour effectuer la cueillette des objets volumineux, le vendredi 23 mai 2014, avec un camion à chargement avant au tarif horaire de 91 \$ plus les taxes;

Avis de motion est donné du règlement n° 2008-05-3 modifiant le plan d'urbanisme n° 2008-05;

Avis de motion est donné du règlement n° 2008-06-3 modifiant le règlement de zonage n° 2008-06;

Avis de motion est donné du règlement n° 2008-09-2 modifiant le règlement n° 2008-09 sur les conditions d'émission des permis de construction;

D'adopter à des fins de consultation publique le projet de règlement n° 2008-05-3 modifiant le plan d'urbanisme n° 2008-05;

D'adopter à des fins de consultation publique le premier projet de règlement n° 2008-06-3 modifiant le règlement de zonage n° 2008-06;

D'adopter à des fins de consultation publique le projet de règlement n° 2008-09-2 modifiant le règlement n° 2008-09 sur les conditions d'émission des permis de construction;

De déléguer le pouvoir en vertu des articles 109.2 et 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

au directeur général afin de lui permettre de fixer la date, l'heure et le lieu des assemblées publiques de consultation sur les différents projets de règlement d'urbanisme en cours d'adoption;

De nommer madame Johanne Castonguay représentante de la municipalité sur le comité d'analyse des demandes au Fonds de visibilité Cartier 2014;

De signifier à la MRC de La Matanie que la Municipalité de Baie-des-Sables accepte de participer au projet de parc éolien communautaire bas-laurentien dans le cadre de l'appel d'offres pour l'achat de 450 MW d'énergies éoliennes issues de projets communautaires conjointement avec la MRC de La Matanie, les sept (7) autres MRC du Bas-Saint-Laurent et la nation Malécite-de-Viger;

D'accepter la soumission d'Informatdata inc. de 2 033,25 \$ plus les taxes pour la fourniture des équipements informatiques pour la bibliothèque et d'autoriser l'installation et le branchement à Symphony par le Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) du Bas-St-Laurent de 200 \$;

De renouveler notre adhésion à *l'Unité régionale de loisir et de sport* (URLS) du Bas-Saint-Laurent pour la période 2014-2015 au montant de 100 \$;

De signifier à DEKHockey Baie-des-Sables que la Municipalité de Baie-des-Sables accepte de recevoir un module de jeux extérieur pour les jeunes sur le terrain du centre communautaire.

Principaux points à l'ordre du jour à la séance du conseil le 7 avril 2014

- * Dépôt des indicateurs de gestion municipaux 2013;
- * Reddition de comptes 2013 - Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;
- * Adoption du rapport annuel 2013 de la gestion de l'eau potable et du plan d'action;
- * Dekhockey BDS - Demande d'utilisation des installations sportives et du centre communautaire;
- * Désignation d'un représentant du conseil municipal auprès du CRSBP.

Le prochain bulletin vous parviendra le 30 avril et la date de tombée des articles sera le 24 avril 2014

De nouvelles de notre école

Les élèves de secondaire I et II vous invitent à une partie de sucre pour financer leur voyage de fin d'année à Montréal.

Cette activité se déroulera dans la cour de l'école le **dimanche 6 avril à 14 h**. Le coût sera de 3 \$ par personne. On vous attend en grand nombre. Merci de votre générosité.

Coralie Chamberland pour les élèves du secondaire



Petit coin de réflexion

Un but sans plan est juste un souhait.

—Antoine de Saint Exupéry

Concours de photos « Comme c'est beau chez nous ! »

La Municipalité de Baie-des-Sables a participé, tout récemment, au concours de photos « Comme c'est beau chez nous ! » lancé par la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) dans le cadre de son 10^e anniversaire.

Près de 130 membres sociétaires ont soumis au total plus de 1 300 photos, toutes aussi belles les unes que les autres. L'ampleur de la participation démontre la fierté des membres à l'égard de leur patrimoine. La difficulté pour le jury fut de faire des choix parmi tant de magnifiques photos.

Le 27 février dernier, la MMQ a dévoilé les noms des quatre finalistes, dont la Municipalité de Baie-des-Sables.

Prix pour le gagnant et reconnaissance des finalistes.

La Municipalité ou la MRC gagnante verra sa photo primée reproduite sur la page couverture du rapport annuel 2013 de la MMQ, tiré à plus de 1 500 exemplaires. De plus, elle recevra un agrandissement laminé de son œuvre et 500 cartes postales.

Le nom du gagnant sera annoncé en mai lors de la publication du rapport annuel.

La photo choisie provient de monsieur Marcel Cousineau, photographe amateur de notre municipalité. Merci infiniment!

Nous vous tenons au courant...



Vous êtes convoqué à l'assemblée générale le **mercredi 9 avril 2014 à 19 h 30** au local de la bibliothèque situé au 2^e étage de l'école Assomption de Baie-des-Sables.

Présentement, nous sommes à la recherche d'une ou deux personnes bénévoles pour compléter notre conseil d'administration. C'est un organisme à but non lucratif visant à sensibiliser les jeunes à la découverte et à la protection de la mer et du fleuve Saint-Laurent. Surtout dans les petites écoles ou aux services des loisirs dans les municipalités.

Seulement deux ou trois rencontres par année sont nécessaires pour le bon fonctionnement de notre organisme.

Nous avons une bibliothèque maritime. Une association avec la bibliothèque de Métis-sur-Mer avec la collaboration du réseau BIBLIO du Bas Saint-Laurent permet aux personnes qui le désirent de connaître et de savourer le monde marin par notre documentation et nos livres qui sont de toute beauté. Un large inventaire est à votre disposition et les documents sont accessibles aux jeunes et au public en général. Vous pouvez vous informer sur notre site Internet : www.jeunessemaritime.org.

Bienvenue à toutes et à tous.

Liliane Caron, secrétaire du conseil d'administration

Chœur Vocalia

Sous la direction de madame Josée Fortin, le Chœur Vocalia, pour son concert printanier 2014, se joint à la Chorale du Conservatoire de Rimouski dans l'interprétation du « Magnificat » de John Rutter. D'autres œuvres de Vivaldi et de Saint-Saens sont également offertes respectivement par les deux chœurs accompagnés d'un ensemble de musiciens.

S'inscrivant aussi dans les activités du 40^e anniversaire du Conservatoire de musique de Rimouski, deux concerts sont prévus les samedi 12 et dimanche 13 avril.

La représentation du **samedi 12 avril à 20 h** a lieu en l'église St-Rédempteur de Matane et les billets sont 20 \$ adulte en prévente et 25 \$ à la porte; 10 \$ étudiant et gratuit pour les enfants de 12 ans et moins.

Le concert du **dimanche 13 avril à 14 h 30** est présenté à la cathédrale de Rimouski, 11, rue Saint-Germain Ouest et les billets sont de 20 \$ adulte et 5 \$ étudiant.

Des moments d'une belle vibrance nous attendent une fois de plus en présence de ces deux chœurs.

Pour information et billets pour les deux concerts, prière de s'adresser à Zoé G. Ste-Marie au 418 772-1361.



Cercle de Fermières

À la rencontre mensuelle du 17 mars dernier, les membres du cercle ont pris la décision de reprendre le dîner de la Saint-Valentin du 16 février, reporter pour cause de tempête, au **dimanche 27 avril 2014 à 11 h 30 au centre communautaire**. Ce sera sous le thème du *Printemps* que nous vous invitons à partager ce repas avec nous.

À cette même rencontre, les responsables des comités devaient remettre leur cahier de bord qui résume les activités qui se sont déroulées depuis le mois de septembre dernier.

Le Cercle de Fermières ne se limite pas qu'à la tenue de rencontres mensuelles. Il se passe beaucoup d'activités au sein du groupe : formation, transmission du savoir, information diverse, implication au niveau social et bien plus encore.

Le 22 mars avait lieu à Pointe-au-Père, la *Journée de printemps*. C'est une belle occasion de rencontrer les cercles des environs et de préparer l'exposition régionale de mai prochain. Au plaisir de vous voir à notre dîner.

Huguette Marcoux, comité communication



Comité des loisirs

J'ai le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale annuelle de la Corporation des loisirs de Baie-des-Sables le **lundi 28 avril 2014 à 19 h** au centre communautaire.

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la séance et lecture de l'avis de convocation;
2. Nomination d'un(e) secrétaire d'assemblée;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Lecture et adoption du procès-verbal des assemblées annuelles de l'an dernier;
5. Rapport des activités du comité des loisirs pour l'année 2013;
6. Bilan financier pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013;
7. Choix du vérificateur ou de la vérificatrice pour l'année 2014;
8. Élection des nouveaux administrateurs :
 - 8.1. Nomination d'un(e) président (e) et d'un (e) secrétaire d'élection;
 - 8.2. Élection des administrateurs.
9. Période de questions;
10. Clôture de la séance.

Bienvenue à tous!

Sébastien Santerre, président

Paiement des taxes municipales

Il existe plusieurs façons de payer votre compte de taxes :

- ♦ Par Internet;
- ♦ Dans la plupart des institutions financières, il est essentiel d'inscrire le numéro de matricule qui apparaît sur le coupon de versement;
- ♦ Par la poste, en utilisant les coupons joints à votre compte et des chèques qui peuvent être postdatés pour chacune des échéances de versement;
- ♦ Au bureau municipal par chèque ou en argent comptant.

Aucun reçu n'est remis sauf pour les paiements effectués en argent comptant.

Les dates d'échéances sont les 31 mars, 30 juin et 30 septembre de chaque année. En cas de non-paiement ou de paiement partiel à la date d'échéance, des frais d'intérêt annuel de 15 % calculés quotidiennement seront ajoutés à votre compte.

La Municipalité de Baie-des-Sables rappelle que si un contribuable n'a pas reçu son compte de taxes, ou en cas d'incertitude, il est de sa responsabilité de s'assurer que son dossier est à jour en communiquant au bureau municipal au 418 772-6218.

Merci de votre collaboration.

Animateurs pour le Camp de jour

Le conseil municipal est à mettre en place un camp de jour pour les jeunes de 5 à 12 ans de Baie-des-Sables.

Nous sommes donc à la recherche de deux jeunes qui agiront comme animateurs durant la période estivale.

Le projet est de six semaines et se déroulera du **30 juin au 8 août 2014**. L'horaire de travail est de 35 heures par semaine. Le salaire des personnes retenues sera de 10,50 \$ de l'heure. Le projet sera financé en partie par les programmes *Emploi d'Été Canada* et/ou *Desjardins Jeunes au travail*.

Les personnes retenues suivront un stage de formation offert par l'Unité régionale de loisir et de sport (URLS) du Bas-Saint-Laurent qui aura lieu au printemps 2014. La description de l'offre d'emploi est disponible au bureau municipal et sur le site Internet de la Municipalité à : www.municipalite.baiedessables.ca.

Les personnes intéressées peuvent faire parvenir leur curriculum vitae au bureau municipal avant le **17 avril 2014**.



Un petit mot de Chantal...

Je vous écris ces quelques mots pour vous dire à quel point nous avons aimé l'expérience, cette année, au centre communautaire.

Merci d'être venu nous encourager tout au long de l'hiver.

Merci aux jeunes et à leurs parents d'avoir participé en grand nombre aux activités à la semaine de relâche.

Merci à ma grande complice Joannie pour l'organisation et l'encouragement et aux parents qui ont donné de leur temps pour offrir aux jeunes leur savoir et leur talent.

Merci à René pour sa générosité et son aide ainsi qu'à tous ceux qui sont venus quotidiennement faire leur tour, que de beaux échanges et de beaux liens nous avons créés ensemble.

Nous pouvons être fiers d'avoir une belle communauté remplie de bon monde.

Et je tiens à remercier en terminant d'une façon spéciale toute ma petite famille d'avoir fait en sorte que cette expérience se soit faite dans l'unité et l'harmonie.

Chantal Ouellet, responsable à l'entretien et la surveillance du centre communautaire hiver 2013-2014.

Des nouvelles de votre comité des loisirs de Baie-des-Sables

Nous sommes heureux de vous informer que nous clôturerons la saison hivernale par un dîner *cipaille* au centre communautaire le **dimanche 6 avril prochain de 11 h à 14 h**.

Voici un compte-rendu de notre semaine de relâche qui fut une réussite. Nous avons eu que des réponses favorables de la part des enfants et de leurs parents pour les différentes activités proposées! ***Nous remercions également tous les bénévoles qui se sont impliqués et qui ont donné de leur temps afin de rendre cette semaine extra pour nos jeunes villageois!!***

Nous croyons fortement qu'il y aura récidive l'an prochain!! Restez à l'affût!!

Un merci spécial à madame Chantal Ouellet et à monsieur Dany Fortin pour leur implication et aussi pour leur idée ingénieuse de créer ce genre de semaine.

Merci aussi à toutes les personnes du village qui se sont présentées au centre communautaire tout au long de la saison hivernale. Nous l'avons conclu sous une belle note avec notre petit souper!!

Nous vous attendons en grand nombre pour notre dîner du 6 avril prochain!!

N'oubliez pas que nous sommes toujours actifs sur Facebook et que nous attendons vos commentaires et suggestions!! Voici le lien pour aimer la page : <https://www.facebook.com/pages/Comi%C3%A9-des-loisirs-de-Baiedessables/403386189764946?ref=hl>

Joannie Fournier, secrétaire du comité des loisirs

Les eaux pluviales

Le printemps est arrivé et avec son retour de la fonte des neiges et des averses de pluie.

En vertu du règlement municipal n° 2005-08 de la Municipalité de Baie-des-Sables, les eaux souterraines et les eaux pluviales doivent être évacuées sur le terrain ou dans un fossé et il est interdit de les déverser dans la canalisation municipale d'égout domestique.

Le branchement à l'égout domestique ne doit, en aucun temps, recevoir des eaux pluviales ou des eaux souterraines. Ceci a pour but d'éviter l'usure prématurée des équipements du réseau d'égout et également assurer un traitement adéquat des eaux usées.

Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende. L'inspecteur municipal est autorisé à visiter et à inspecter tout immeuble pour s'assurer de l'application du présent règlement.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Conseil en développement durable

Le mardi 22 avril 2014 est la *Journée mondiale de la Terre*.

Sensibilisez-vous aux enjeux environnementaux tels que la protection des ressources, l'économie d'énergie, la réutilisation et le recyclage.



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par les projets de règlement modifiant le règlement de zonage et le règlement sur les conditions d'émission des permis de construction

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 3 mars 2014, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

Règlement numéro 2008-06-3 modifiant le règlement numéro 2008-06 intitulé *Règlement de zonage de la municipalité de Baie-des-Sables* afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matanie et au plan d'urbanisme de la Municipalité par le règlement numéro 2008-05-3;

Règlement numéro 2008-09-2 modifiant le règlement numéro 2008-09 intitulé *Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction* afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matanie et au plan d'urbanisme de la Municipalité par le règlement numéro 2008-05-3.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **17 avril 2014 à 19 h** au 20, rue du Couvent à Baie-des-Sables. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Les projets de règlement numéro **2008-06-3** et **2008-09-2** peuvent être consultés au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

Le projet de règlement numéro 2008-06-3 (zonage) contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire, lesquelles concernent :

pour toutes les zones de la municipalité, à l'exception des zones 14-Cc, 15-II, 16-II, 19-P, 22-L et 26-L, la possibilité de louer une résidence pour de courts séjours effectués par des touristes (résidence de tourisme);

la modification de l'aire de la zone 2-Ad (agricole dynamique) afin de créer la nouvelle zone 46-P (communautaire) et l'identification des spécifications applicables à cette nouvelle zone;

la modification de l'aire des zones 2-AD (agricole dynamique), 9-Aaf (agricole agroforestière) et 29-Aaf (agricole agroforestière) afin de créer la nouvelle zone 47-Vf (villégiature forestière) et l'identification des spécifications applicables à cette nouvelle zone.

La description ou l'illustration des zones mentionnées ci-dessus peuvent être consultées au bureau municipal aux heures d'ouverture.

Donné à Baie-des-Sables ce 31 mars 2014.

Adam Coulombe. g.m.a. directeur général et secrétaire-trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

AVIS PUBLIC
**AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR UN PROJET DE RÈGLEMENT
MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 3 mars 2014, le conseil a adopté le projet de *Règlement numéro 2008-05-3 modifiant le Règlement numéro 2008-05 sur le plan d'urbanisme afin de tenir compte des changements apportés au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matanie.*

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **17 avril 2014 à 19 h** au bureau municipal situé au 20, rue du Couvent à Baie-des-Sables. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal aux heures d'ouverture.

Résumé du projet:

Le projet de règlement numéro 2008-05-3 :

- Modifie les limites du périmètre d'urbanisation pour y inclure les terrains du cimetière;
- Prévoit que les services publics d'aqueduc et/ou d'égout devront être disponibles en bordure de la route du Cimetière comme condition préalable à la construction (nouvelles affectations P et Vf, voir illustrations);
- Met à jour la liste des territoires d'intérêt écologique, esthétique, historique et culturel;
- Crée à partir de l'affectation « Agricole dynamique », un nouveau secteur d'affectation « Communautaire » pour les terrains abritant le cimetière de la municipalité (voir illustrations);
- Crée un nouveau type d'affectation « Villégiature forestière » et précise les classes d'usages qui y seront autorisées, avec ou sans condition, soit les résidences unifamiliales et bifamiliales isolées, les chalets, la restauration, les bars, l'hôtellerie, les loisirs intérieurs, les loisirs extérieurs légers ou de grande envergure, les services publics et de communication, la foresterie et l'agriculture;
- Crée à partir des affectations « Agricole dynamique » et « Agricole agroforestier », un nouveau secteur d'affectation « Villégiature forestière » pour les terrains situés en bordure de la route du Cimetière, au sud de la voie ferrée (voir illustrations).

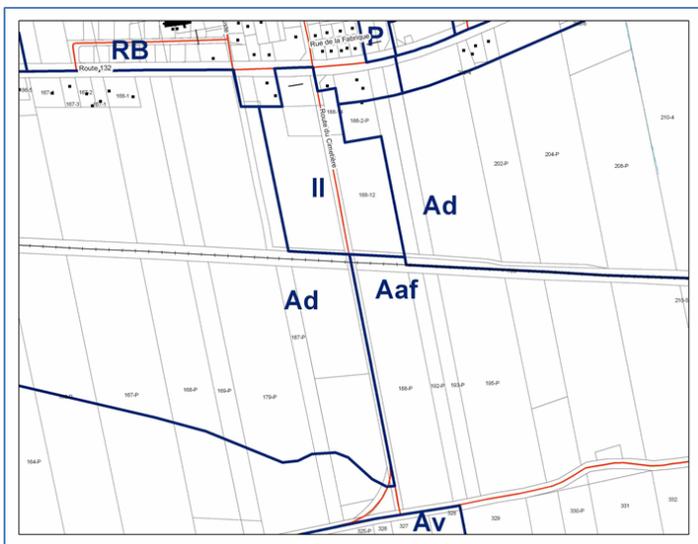
Donné à Baie-des-Sables ce 31 mars 2014.

Adam Coulombe, g.m.a.

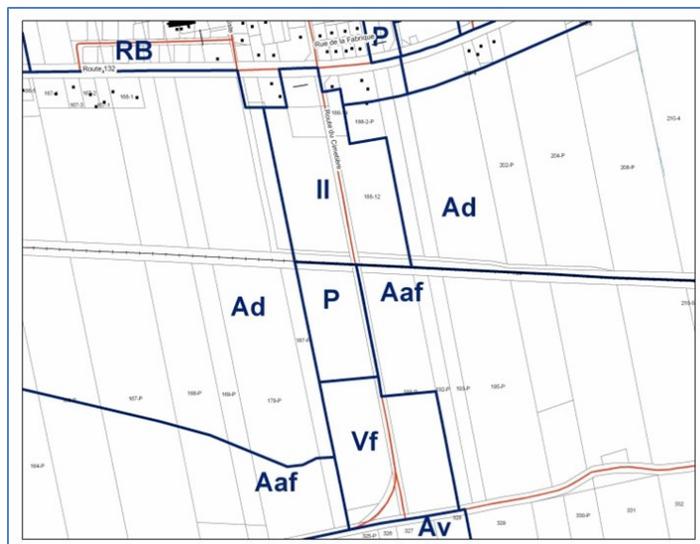
Directeur général et secrétaire-trésorier

Grandes affectations

AVANT



APRÈS





avril 2014

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1 Poisson d'avril 	2 	3 	4	5
6 Comité des loisirs Dîner cipaille à 11 h 30 centre communautaire	7  Séance du conseil à 20 h	8	9 AGA Jeunesse Maritime à 19 h 30 École Assomption	10 	11	12 Chœur Vocalia à 20 h Matane 
13 Chœur Vocalia à 14 h 30 Rimouski 	14 	15	16	17 Consultation publique à 19 h Salle du conseil 	18 Vendredi Saint Bureau municipale fermé	19
20 Pâques 	21  Lundi de Pâques Bureau municipal fermé	22 Journée mondiale de la Terre	23	24  Date de tombée du bulletin municipal	25	26
27 Cercle de Fermières Dîner à 11 h 30 centre communautaire	28  AGA comité des loisirs à 19 h centre communautaire	29	30 Parution du bulletin mensuel			



Matières résiduelles



Matières recyclables



Bibliothèque de 16 h à 19 h



De 19 h à 20 h

Voir les messages à l'intérieur pour plus de détails concernant ces activités